

FLDU202V- Expression orale
FLDU203V - Compréhension Orale
FLDU204V- Compréhension écrite
FLDU205V-Aspects de la vie quotidienne

Voir les nouvelles MCC adaptées

Dialogues en interaction sur les thèmes suivants : parler de ses habitudes présentées et passées, raconter un événement au passé, faire des comparaisons et parler de ses projets.	30 min	Du 18 au 30 juin 2018	100%	1
Ecoute d'un enregistrement (dialogue ou récit) audio ou vidéo suivie d'un questionnaire à choix multiples et/ou questions ouvertes.	30 min	Du 18 au 30 juin 2018	100%	1
Questionnaire à choix multiples et/ou questions ouvertes à partir d'un texte ou d'un article court.	30 min	Du 18 au 30 juin 2018	100%	1
Réponses à des questions portant sur la compréhension de documents, visuels, audio, vidéo ou écrits sur le thème de la vie quotidienne en France. (épreuve sur table.)	30 min	Du 18 au 30 juin 2018	100%	1

UE non compensables (obtenir obligatoirement une note supérieure ou égale à 10/20 à l'UE pour valider l'année / le diplôme) : Compréhension orale 1 (FL0012X), Expression orale 2 (FL0021X) et Compréhension orale 2 (FL0022X)

Informations importantes :

Consulter la charte du contrôle des connaissances et le calendrier universitaire disponibles sur le site Internet de l'UTZJ.

Tout changement de situation (passage du régime CC au régime ET) justifié doit être signalé au secrétariat et aux enseignants avant les premiers contrôles.

Ne peuvent être reportées de la Session 1 à la Session 2 que les notes d'UE ou notes de parties d'UE supérieures ou égales à 10/20, sauf précision contraire dans la colonne concernant le report des notes (Non). L'étudiant n'est pas autorisé à se présenter à une épreuve pour laquelle le report de note s'applique.

Pour valider l'année, la note de 10/20 doit être obtenue dont une moyenne supérieure ou égale à 10/20 pour les UE non compensables. Par conséquent, les notes inférieures à 10/20 pour les UE non compensables ne permettent pas de valider l'année, ni le diplôme, même si la note de l'année est égale ou supérieure à 10/20.

Une absence non justifiée à une ou plusieurs des épreuves obligatoires (CC et ET) implique la mention "Absence non justifiée" et la note de 00/20 pour le calcul de la moyenne de l'UE. La présence aux contrôles (devoirs, exercices, exposés) et examens est contrôlée par la signature d'une feuille d'embarquement.

Les copies seront consultables auprès de l'enseignant. Les copies de contrôles CC et ET doivent être conservées à l'UTZJ.